

Date de préparation : 29 août 2025

#### **Section 1: IDENTIFICATION**

Nom du produit : Foremost

Numéro ARLA : 34275

Utilisation du produit : Herbicide.

**Restrictions d'utilisation :** Pas disponible.

Fabricant/Fournisseur: WinField United Canada, ULC

101-302 Wellman Lane Saskatoon, SK S7T-0J1

Numéro de téléphone : 1-888-975-4769

**Téléphone d'urgence**: Appels d'urgence (Rocky Mountain Poison & Drug Safety

(RMPDS)): 1-877-496-3329

Appels en cas de déversement (CHEMTREC) : 1-800-424-9300 ou +1-703-527-3887 (international)

Date de préparation de la FDS: 29 août 2025

# Section 2: IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)

#### **INFORMATIONS SGH**

Classification: Liquides inflammables, Catégorie 4

Cancérogénicité, Catégorie 2 Danger par aspiration, Catégorie 1

ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE Pictogramme(s) de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de Liquide combustible.

**danger:** Susceptible de provoquer le cancer.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

#### Conseils de prudence

**Prévention**: Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

Intervention: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou

un médecin.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

Ne PAS faire vomir.

En cas d'incendie : Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée

ou de la mousse ordinaire pour éteindre le feu.



Date de préparation : 29 août 2025

**Stockage**: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

L'élimination : Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux lois et

réglementations locales, nationales et régionales en vigueur.

Dangers non classés ailleurs : Sans objet.

Ingrédients dont la toxicité est inconnue : Aucun.

Ce produit est considéré comme dangereux selon la Norme sur la communication des risques de l'OSHA, (29 CFR 1910.1200).

Ce produit est considéré comme dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS				
Ingrédient(s) dangereux	Noms communs/synonymes :	Numéro de registre CAS	% en poids. /poids.	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	Pas disponible.	64742-94-5	65 - 85	
 Méthyl-2 naphtalène*	2-Méthylnaphtalène	91-57-6	15 - 40	
Carfentrazone-éthyl	Pas disponible.	128639-02-1	10 - 30	
Méthyl-1 naphtalène*	1-Méthylnaphtalène	90-12-0	10 - 30	
Butan-1-ol	n-Butanol	71-36-3	3 - 7	
Naphtalène*	Pas disponible.	91-20-3	0.1 - 1	

<sup>\*</sup> Composant du solvant naphta (pétrole), aromatique lourd.

# Section 4: PREMIERS SOINS

#### Inhalation:

En cas d'inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets aigus et différés: Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience. L'anémie hémolytique (destruction des globules rouges) est le principal problème de santé pour les humains exposés au naphtalène pendant de courtes ou de longues périodes. D'autres effets peuvent inclure des nausées, une transpiration abondante, des vomissements, des lésions rénales et hépatiques. Des névrites optiques (inflammation du nerf optique) ont été observées. Des cataractes ont également été observées.

Contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau avec soin pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets aigus et différés : Peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.



Date de préparation : 29 août 2025

Contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets aigus et différés : Peut provoquer une irritation de la peau. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées. Le naphtalène peut être absorbé par la peau en quantités nocives.

Ingestion:

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets aigus et différés : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Le naphtalène peut causer des dommages au foie et aux reins. Peut provoquer des anomalies sanguines, une méthémoglobinémie, une cyanose (coloration bleuâtre de la peau due à une oxygénation déficiente du sang), des convulsions et la mort. L'ingestion de grandes quantités de naphtalène peut provoquer une anémie hémolytique grave et une hémoglobinurie.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la FDS).

Remarque à l'intention

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

# des médecins :

#### Section 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### INFORMATIONS SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION

Liquide combustible. Peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

Incendie Impliquant des Citernes: Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

Sensibilité au choc : Cette matière n'est pas sensible aux chocs.

Sensibilité aux décharges statiques : Ce matériau est sensible aux décharges statiques.

MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés : Incendie de petite taille : Poudre chimique sèche, CO2, eau

pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie de grande taille : Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela



Date de préparation : 29 août 2025

peut se faire sans risque. Endiguer l'eau de combat

d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

Agents extincteurs non

appropriés :

Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute

pression.

**Produits de combustion :** Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène.

Chlore. Fluorure d'hydrogène. Fluor.

Protection des pompiers : Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques. Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédures en cas

d'urgence :

Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon

minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer

en amont du vent.

Mesures de protection

personnelle:

Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la

protection personnelle recommandée à la section 8.

Précautions pour la protection de

l'environnement :

Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-

sols ou les endroits clos.

**Méthodes de confinement :** Si sans risque, arrêter la fuite.

Méthodes de nettoyage: Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre

produit non-combustible et transférer dans des contenants.

Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé. Les déversements importants doivent être éliminés avec

un équipement d'aspiration antidéflagrant.

**Autres renseignements:** Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

# **Section 7: MANUTENTION ET STOCKAGE**

#### Manutention:

Ne pas avaler. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

#### Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir Section 10 pour des informations sur les matériaux incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.



Date de préparation : 29 août 2025

# Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

# Directives d'exposition Composant

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) [Numéro de registre CAS 64742-94-5]

ACGIH: 100 ppm (VEMP); (1987); Pour le solvant Stoddard

**OSHA**: 100 ppm (VEMP), 400 mg/m³ (VEMP); Pour les distillats de pétrole (Naphta).

2-Méthylnaphtalène [Numéro de registre CAS 91-57-6]

ACGIH: 0.05 ppm (VEMP); Peau; A4; 3 mg/100 cm<sup>2</sup> (VLE-SL) (2022)

OSHA: Aucune LEA établie.

Carfentrazone-éthyl [Numéro de registre CAS 128639-02-1]

**ACGIH**: 1 mg/m³ (VEMP); A4; Matière particulaire inhalable (2018)

OSHA: Aucune LEA établie.

1-Méthylnaphtalène [Numéro de registre CAS 90-12-0]

**ACGIH**: 0.05 ppm (VEMP); Peau; A4; 3 mg/100 cm<sup>2</sup> (VLE-SL) (2022)

OSHA: Aucune LEA établie.

n-Butanol [Numéro de registre CAS 71-36-3]

**ACGIH**: 20 ppm (VEMP); (2001)

**OSHA**: 100 ppm (VEMP), 300 mg/m³ (VEMP);

50 ppm (C); Peau. [Annulé];

Naphtalène [Numéro de registre CAS 91-20-3]

**ACGIH**: 10 ppm (VEMP); Peau; A3 (2014) **OSHA**: 10 ppm (VEMP), 50 mg/m³ (VEMP);

15 ppm (VECD) [Annulé];

**PEL**: Limite d'exposition permise **VLE**: Valeur limite d'exposition

LS: Limite de surface

**VEMP**: Valeur d'exposition moyenne pondérée **VECD**: Valeur d'exposition de courte durée

C: Valeur plafond

Mesures d'ingénierie : Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension

dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser un équipement

électrique, de ventilation, d'éclairage anti-explosion.

# **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**



Protection des yeux et du visage :

Porter des lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection oculaire conforme aux normes de la norme CSA CAN/CSA-Z94,3:20 et aux réglementations OSHA de la norme 29 CFR 1910,133 relative aux équipements de protection individuelle.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Foremost** 

Date de préparation : 29 août 2025

**Protection des mains:** Porter des gants de protection. Pour plus d'informations,

consultez les spécifications du fabricant.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection. Le port de vêtements

ignifugés qui répondent à la norme NFPA 2112 et à la norme 150.20-2017 CAN/CGSB est recommandé dans les zones où les matières sont entreposées ou manipulées.

Protection des voies

respiratoires:

Si les contrôles techniques et la ventilation ne suffisent pas pour contrôler l'exposition à des valeurs inférieures aux limites autorisées, un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé par NIOSH/MSHA conforme aux exigences de la norme CSA CAN/CSA-Z94,4-18, avec cartouche de vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré.

Mesures d'hygiène générales :

Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consultez un hygiéniste industriel compétent pour déterminer le risque potentiel et/ou les fabricants d'ÉPI pour assurer une protection adéquate.

#### Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence: Liquide brun orangé.

Couleur :Brun orangé.Odeur :Aromatique.Seuil olfactif :Pas disponible.

**État physique :** Liquide. pH (1% solution dans l'eau) : 5.3

Point de fusion / Point de congélation : Pas disponible.

Point initial d'ébullition : Pas disponible.

Intervalle d'ébullition : Pas disponible.

Point d'éclair : 75.6 °C (168.08 °F) (coupelle fermée)

**Taux d'évaporation :** Pas disponible.

**Inflammabilité**: Liquide combustible. Voir la section 5.

Limite d'inflammabilité inférieure : Pas disponible.

Limite d'inflammabilité supérieure : Pas disponible.

Pression de vapeur : Pas disponible.

Densité de vapeur relative : Pas disponible.



Date de préparation : 29 août 2025

**Densité relative :** 1.08 (Eau = 1) au 25 °C (77 °F)

Solubilité:

Coefficient de partage : n-octanol/eau :

Pas disponible.

Masse volumique : 9 lb/gal

Coefficient de répartition eau/huile :Pas disponible.Caractéristiques des particules :Pas disponible.

#### Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité:** Contact avec des substances incompatibles. Sources

d'inflammation. Exposition à la chaleur.

**Stabilité chimique :** Stable dans des conditions d'entreposage normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue.

Conditions à éviter: Contact avec des substances incompatibles. Sources

d'inflammation. Exposition à la chaleur.

**Substances incompatibles**: Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Pas disponible.

# **Section 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

# **EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË**

**Produit Toxicité** 

Orale: 4077 mg/kg (rat)

Dermal: > 4000 mg/kg (rat)

Inhalation: > 6.31 mg/L (rat); 4H

Toxicité des composants

Composant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	5 mL/kg (rat)	> 2 mL/kg (lapin)	> 590 mg/m³ (rat); 4H
2-Méthylnaphtalène	91-57-6	1630 mg/kg (rat)	Pas disponible.	Pas disponible.
Carfentrazone-éthyl	128639-02-1	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
1-Méthylnaphtalène	90-12-0	1840 mg/kg (rat)	Pas disponible.	Pas disponible.
n-Butanol	71-36-3	790 mg/kg (rat)	3400 mg/kg (lapin)	8000 ppm (rat); 4H
Naphtalène	91-20-3	490 mg/kg (rat)	> 2500 mg/kg (rat)	> 340 mg/m³ (rat); 1H



Date de préparation : 29 août 2025

Voies d'exposition

probables:

Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion.

Absorption cutanée.

Organes cibles: Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Sang.

Foie. Reins. Système nerveux central.

Symptômes (y compris les effets différés et immédiats)

Inhalation: Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent

comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience. L'anémie hémolytique (destruction des globules rouges) est le principal problème de santé pour les humains exposés au naphtalène pendant de courtes ou de longues périodes. D'autres effets peuvent inclure des nausées, une transpiration abondante, des vomissements, des lésions rénales et hépatiques. Des névrites optiques

(inflammation du nerf optique) ont été observées. Des cataractes ont également

été observées.

Yeux: Peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des

rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou

voilée.

**Peau**: Peut provoquer une irritation de la peau. Les signes et les symptômes peuvent

comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées. Le

naphtalène peut être absorbé par la peau en quantités nocives.

**Ingestion**: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Le naphtalène peut causer des dommages au

foie et aux reins. Peut provoquer des anomalies sanguines, une

méthémoglobinémie, une cyanose (coloration bleuâtre de la peau due à une oxygénation déficiente du sang), des convulsions et la mort. L'ingestion de

grandes quantités de naphtalène peut provoquer une anémie hémolytique grave et

une hémoglobinurie.

Sensibilisation de la peau : Pas disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires : Pas disponible.

**Problèmes médicaux** Déficience en glucose-6-phosphate déshydrogénase.

aggravés par l'exposition :

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE (à court et à long terme)

Organes cibles: Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Sang.

Foie. Reins. Système nerveux central.

Effets chroniques: Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une

irritation.

**Cancérogénicité**: Peut provoquer le cancer.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Foremost** 

Date de préparation : 29 août 2025

Cancérogénicité des composants

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Prop 65
2-Méthylnaphtalène	A4	Non	Non	Non inscrit.	Non
		inscrit.	inscrit.		inscrit.
Carfentrazone-éthyl	A4	Non	Non	Non inscrit.	Non
		inscrit.	inscrit.		inscrit.
1-Méthylnaphtalène	A4	Non	Non	Non inscrit.	Non
•		inscrit.	inscrit.		inscrit.
Naphtalène	A3	Groupe	Liste 2	Cancérigène selon	Inscrit.
•		2B		I'OSHA.	

Mutagénicité : Pas disponible.

Effets sur la reproduction : Pas disponible.

Effets sur le développement

**Tératogénicité**: Pas disponible. **Embryotoxicité**: Pas disponible.

Produits synergiques au plan toxicologique : Pas disponible.

#### Section 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : Carfentrazone-éthyl (Numéro de registre CAS 128639-02-1):

Algues: CE50 = 0.012 mg/L, 72 hr; Poisson : CL50 = 1.6 mg/L, 96 hr; Daphnie: CL50 > 9.8 mg/L, 48 hr; Algues: CSEO = 1.0 ug/L, 96 hr; Poisson : CSEO = 0.0187 mg/L, 21 d; Crustacées : CSEO = 0.22 mg/L, 21 d.

Persistance/dégradabilité: Carfentrazone-éthyl: Non persistant. Facilement

hydrolysable. Non facilement biodégradable.

Bioaccumulation/accumulation: Carfentrazone-éthyl: La substance ne présente pas de

potentiel de bioconcentration.

Mobilité dans l'environnement : Carfentrazone-éthyl : Mobilité dans le sol: Sans objet.

Autres effets néfastes : Pas disponible.

# Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à

l'élimination :

L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation

locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou

nationales.

Date de préparation : 29 août 2025

# **Section 14: INFORMATION SUR LE TRANSPORT**

Département américain des transports (DOT)

Nom officiel d'expédition : UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Carfentrazone-éthyl), 9,

GE III

Classe: 9

Numéro ONU: UN3082

Groupe d'emballage : |||

Plaque(s):

Transport des marchandises dangereuses Canada (TMD)

Nom officiel d'expédition: UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Carfentrazone-éthyl), 9,

GE III

Classe: 9

Numéro ONU: UN3082

Groupe d'emballage : |||

Plaque(s):



#### Section 15: INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

# Réglementation fédérale

# États-Unis

Cette FDS a été préparée pour répondre à la norme sur la communication des risques de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200, Hazard Communication Standard).

SARA Title III
----------------

Composant	Section 302 (EHS) TPQ (Ib)	Section 304 EHS RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313	RCRA CODE	CAA 112( r ) TQ (lb)
n-Butanol	Non inscrit.	Non inscrit.	5000	313	U031	Non inscrit.
Naphtalène	Non inscrit.	Non inscrit.	100	313	U165	Non



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Foremost** 

Date de préparation : 29 août 2025

# Réglementations de l'État

#### Massachusetts

Droit de savoir du Commonwealth pour le Massachusetts aux États-Unis (annexe A, titre 105, article 670.000 du Code de Massachusetts Regulations)

Composant	Núméro de registre CAS	Liste RTK
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	Inscrit.
2-Méthylnaphtalène	91-57-6	Inscrit.
Carfentrazone-éthyl	128639-02-1	Inscrit.
1-Méthylnaphtalène	90-12-0	Inscrit.
n-Butanol	71-36-3	Inscrit.
Naphtalène	91-20-3	Inscrit.

# **New Jersey**

Droit de savoir des travailleurs et de la population pour le New Jersey aux États-Unis (article 34:5A-5 du New Jersey Statutes Annotated)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
2-Méthylnaphtalène	91-57-6	Inscrit.
1-Méthylnaphtalène	90-12-0	Inscrit.
n-Butanol	71-36-3	SHHS
Naphtalène	91-20-3	SHHS

Remarque: SHHS = substance dangereuse spéciale pour la santé

# Pennsylvanie

Droit de savoir des travailleurs et de la population pour la Pennsylvanie aux États-Unis (titre 34, chap. 301-323 du Pennsylvanie Code)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	Inscrit.
2-Méthylnaphtalène	91-57-6	Inscrit.
Carfentrazone-éthyl	128639-02-1	Inscrit.
1-Méthylnaphtalène	90-12-0	Inscrit.
n-Butanol	71-36-3	E
Naphtalène	91-20-3	Е

**Remarque**: E = Danger pour l'environnement

#### Californie

Proposition 65 de la Californie :

**ATTENTION** Ce produit peut vous exposer à des substances chimiques, notamment le naphtalène et le solvant naphta (pétrole), aromatique lourd, qui sont reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour plus d'informations, consultez le site www.P65Warnings.ca.gov.



Date de préparation : 29 août 2025

# **Section 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS**

# Clause de non-responsabilité :

Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

Date de préparation de la FDS: 29 août 2025

Version: 1.0

SGH FDS préparé par : Aegis Regulatory Inc.

Téléphone: 1 (519) 488-0351

www.aegisreg.com